



RC

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du 7 JUIN 2012

Les adhérents de l'Association d'Aide Pénale se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 7 juin 2012 à 17h.00 dans la salle des criées du Palais de Justice de Paris (4 Boulevard du Palais – 75001 Paris).

Ladite Assemblée a été régulièrement convoquée par lettre en date du 9 mai 2012, adressée par le Président Féasson aux adhérents actifs, c'est-à-dire aux adhérents qui, à la date de l'Assemblée, se sont acquittés de leur cotisation statutaire.

Sont déposés sur le bureau de l'Assemblée :

- *La lettre de convocation et l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration,*
- *Un exemplaire des statuts,*
- *Le texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire,*
- *La feuille de présence,*
- *Les pouvoirs émis ou envoyés par les adhérents,*
- *Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2011,*
- *Le rapport d'activité et le rapport financier de l'exercice 2011,*
- *Le rapport du Commissaire aux comptes.*

Les différents documents obligatoires ont été tenus à la disposition des membres ainsi qu'indiqué dans la convocation.

Préambule :

Le Président Féasson ouvre la séance en remerciant de leur présence l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale, et adresse un message de bienvenue à Madame Janine Draï, 1^{ère} vice présidente du TGI de Paris, chargée du secteur pénal.

1. Bureau de l'Assemblée et quorum :

Le bureau de l'Assemblée est constitué par le Bureau du Conseil d'Administration (article 19 des statuts).

Trois membres acceptent les fonctions de scrutateur : Gilles de Carné, Françoise Haguet et Martine Hohmann.

Sur 77 membres, le Président constate qu'avec 54 membres présents ou représentés le quorum statutaire est atteint. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.



Il rappelle l'ordre du jour et la nature des documents envoyés et consultables sur place.

2. Rapport moral du Président :

Le Président met l'accent sur les constats ou réflexions suivants :

- **L'activité de 2011** a connu des tendances contrastées : signes alarmants en contrôle judiciaire dont le volume d'activité a sensiblement baissé, et en médiation pénale dont la situation continue de se dégrader ; fin du service insertion dont la proposition, dans le cadre du marché public avec la ville de Paris, n'a pas été retenue ; mais développement important, et donc satisfaction, en réparation pénale puisque deux associations ont du céder leur activité à l'AAPé.
- **Perspective d'activité nouvelle pour 2012** : Le Parquet de Paris a proposé à l'AAPé d'inclure dans ses activités le « stage de responsabilité parentale », alternative aux poursuites pour des parents défaillants. L'AAPé a confirmé son vif intérêt. Un groupe de travail entouré des médiateurs a activement réfléchi à la mise en œuvre effective de ce projet qui devrait débiter fin 2012.
- **Le projet associatif de l'AAPé** : C'est une initiative importante qui, après une réflexion en commun, donnera lieu à un texte – le projet associatif – qui pour l'avenir sera la référence de l'association sur le sens de nos activités et sur les valeurs qui les inspirent.
- **Composition du conseil d'administration** : Les administrateurs souhaitent faire évoluer la composition du Conseil en ouvrant ce dernier à des personnalités extérieures susceptibles d'aider l'association dans ses projets d'actions.
- **Renouvellement important des salariés** : L'AAPé dispose d'un effectif à présent supérieur à 10 ETP (emplois temps plein). Cet accroissement du nombre de salariés permet de réfléchir à l'éventuelle élection d'un délégué du personnel susceptible de siéger au conseil d'administration.

Discussion autour du rapport moral :

Il est précisé qu'il est difficile de cerner les raisons entraînant une baisse des mesures de contrôle judiciaire, alors que les magistrats sont unanimes à reconnaître la qualité du service rendu. Faut-il voir dans cette baisse une prudence budgétaire ? Ou bien la conséquence d'une politique pénale plus répressive que préventive ? Toujours est-il que l'AAPé doit poursuivre son travail de contacts institutionnels avec les magistrats pour valoriser les réponses qu'elle peut apporter à la politique pénale.

3. Rapport d'activité 2011 :

Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'AAPé, qualifie 2011 d'« année paradoxale » puisque globalement l'activité est en baisse de volume alors que les rapports avec la juridiction sont excellents.

- **Insertion** : Sur un marché public qui prévoyait le suivi de 50 allocataires RSA sur Paris, le service insertion a reçu 85 personnes. C'est dans ce contexte favorable que l'AAPé a appris que la ville de Paris ne retenait pas notre nouvelle offre. Cette annonce a été ressentie de façon d'autant plus violente qu'elle met fin à 22 années d'activité, et qu'elle fragilise les liens nombreux et vivants tissés au fil du temps avec des partenaires extérieurs.



- **Contrôle judiciaire** : Le 1^{er} semestre a été difficile compte tenu du chassé-croisé du chef de service sortant et du chef de service entrant. L'année 2011, avec 454 nouvelles mesures, accuse une baisse de 28 % sur l'année 2010 qui elle-même avait connu une baisse équivalente. Les premiers chiffres de 2012 confirment cette forte tendance négative, malgré la vraie reconnaissance du TGI de Paris quant au travail accompli.
- **Médiation pénale** : Avec 252 mesures, l'année 2011 est en baisse, hélas régulière, de 30 % sur l'année précédente. La qualité des prestations, avec 72 % de mesures parvenant à un accord respecté, est là aussi reconnue.
- **Réparation pénale mineurs** : L'année 2011 a été intense, avec l'audit de la PJJ sur l'ensemble des services français de réparation pénale, et la décision de concentrer sur la seule l'AAPé la gestion des 3 services parisiens de réparation pénale. L'habilitation de cette cession d'activité en faveur de l'AAPé a été prononcée le 27 décembre 2011. Mesure créée à l'origine pour des primo délinquants, la réparation pénale mineurs tend à évoluer. D'une part nous recevons des jeunes déjà connus de la justice pénale. D'autre part, et à la demande de la préfecture de police, s'installe avec les jeunes une réflexion approfondie sur leur acte, sur le rôle de la police et le respect qui lui est dû, etc...
- **Horizon 2012** : Sur proposition du parquet, l'AAPé s'apprête à reprendre intégralement l'activité « stage de responsabilité parentale ». Dans la préparation de ce projet les médiateurs se sont investis très positivement.

En conclusion de cette présentation, le directeur souligne que si les mois à venir ne seront pas très faciles, ils bénéficieront d'une forte volonté créatrice des membres et collaborateurs de l'association.

Discussion autour du rapport d'activité :

En réponse à diverses questions et remarques sur la baisse d'activité du contrôle judiciaire, Janine Draï confirme avoir recueilli auprès des juges d'instruction et de leur doyen Madame Zimmermann des avis positifs sur la qualité du travail effectué par l'AAPé. Elle ajoute que les rapports des contrôleurs judiciaires sont très importants, y compris devant les chambres correctionnelles où bien souvent, faute de rapport d'expertise psychiatrique ou médico-psychologique, et faute d'enquête de personnalité, le rapport du contrôleur constitue la pièce maîtresse des éléments de personnalité.

Janine Draï explique toutefois que la chute du contrôle judiciaire n'est pas spécifique à l'AAPé. C'est un phénomène de dimension nationale. Cela étant, elle se propose de :

- reparler du contrôle judiciaire à tous les juges d'instructions qu'elle réunit la semaine prochaine. Un livret d'accueil est en préparation par les juges d'instruction. Elle veillera à ce que l'AAPé figure dans ce livret.
- organiser après l'été 2012 une rencontre entre les présidents de chambres correctionnelles et les contrôleurs judiciaires, afin de mieux cerner ce que les premiers attendent des seconds.

D'autres pistes sont également avancées ou confirmées, notamment par Audrey Papineau (chef du service de CJSE) et par Vincent de la Morandière, avocat et administrateur de l'AAPé, telles que : Poursuivre les contacts « terrain » avec les juges d'instruction, réfléchir à des actions communes avec les juges sur des thèmes très ciblés, mieux informer les avocats sur l'existence de la mesure pour qu'ils en soulignent l'utilité auprès des juges d'instruction et des juges des libertés et de la détention.



4. Rapport financier 2011 :

Pierre Soulié, trésorier, commente le compte de résultat 2011 et le bilan 2011. Il adresse à tous les membres et collaborateurs de l'association un satisfecit pour la qualité du travail effectué, qui a permis de réaliser un chiffre d'affaire supérieur à 1 million d'€.

Il met particulièrement en avant les caractéristiques suivantes :

- Les résultats d'exploitation, s'ils sont dominés par le contrôle judiciaire et par la réparation pénale, restent tributaires des mesures que nous confie l'autorité judiciaire. A cet égard (cf. le contrôle judiciaire et la médiation pénale), l'avenir est plutôt sombre.
- Les produits financiers font du « yoyo ».
- Les créances irrécouvrables ont baissé fortement, de 5000 € à moins de 1000 €.
- Les charges de personnel sont moins élevées que les prévisions, cette baisse étant due aux mouvements de personnes.
- Des provisions restent constituées pour les indemnités de fin de carrière.

Globalement le compte de résultat 2011 se caractérise par la maîtrise des charges (815 765 €) et par le maintien à un niveau élevé des produits (1 044 015 €).

Discussion autour du rapport financier :

En réponse à Renaud Baudouin qui s'interrogeait sur l'importance de l'excédent réalisé, le trésorier a rappelé qu'il était le fruit du travail de tous et que l'AAPé n'était pas subventionnée. Ce bénéfice, dont rien ne dit qu'il sera pérenne, va notamment permettre de financer le renouvellement du matériel informatique et la refonte du site internet.

5. Rapport du commissaire aux comptes :

Le trésorier donne lecture du rapport de Michel Haas, commissaire aux comptes, qui certifie que les comptes de l'exercice 2011 sont réguliers et sincères, et qui conclut n'avoir pas d'observations sur la sincérité et la concordance des comptes de l'association à qui il délivre donc un brevet de bonne gestion.

6. Affectation du résultat :

Le trésorier propose d'arrêter le résultat de l'exercice 2011 et d'affecter l'excédent de gestion constaté au poste « autres réserves ».

7. Budget prévisionnel 2012 :

Le trésorier présente le budget prévisionnel pour 2012, établi en équilibre à 905 000 €.

Les recettes prennent en compte l'état de santé des différents services :

- Contrôle judiciaire : les recettes ont été ramenées à un bas niveau : 550 000 €.
- Médiation pénale : avec 40 000 €, les recettes sont également estimées à la baisse.



- Réparation pénale mineurs : avec des prévisions à 286 000 €, ce service dont les effectifs et les objectifs ont été doublés en 2012, devrait quant à lui tourner à plein régime.

On escompte des produits financiers d'environ 1500 €.

Ce budget prévisionnel est en diminution d'environ 143 000 € par rapport au budget de 2011.

8. Cotisation annuelle 2012 :

Sur proposition du conseil d'administration, il est proposé de maintenir à 20 € la cotisation 2012 des membres de l'association.

9. Renouvellement partiel du conseil d'administration :

Le Président Féasson rappelle le souhait du Bureau et du Conseil d'Administration d'ouvrir ce dernier à des personnalités extérieures qui, sans être impliquées de façon opérationnelle dans les activités de l'AAPé, peuvent apporter des éclairages nouveaux et des propositions d'action. C'est dans ce contexte qu'il salue la candidature de Pascal Desrousseaux, administrateur du Sénat, et qui dans le passé a participé à des missions d'informations parlementaires sur les prisons, et a présidé bénévolement l'association « Solidarités nouvelles pour le logement ».

Le Président ajoute qu'en cours d'année d'autres administrateurs pourraient rejoindre le Conseil par cooptation de ce dernier, avant d'être soumis au vote de l'Assemblée Générale suivante.

Pour l'heure, le Président remercie 3 administrateurs dont le mandat est arrivé à expiration et qui n'ont pas souhaité le renouveler : Renaud Baudouin, Isabelle Berbigier et Claude Jacquet.

Pour le renouvellement partiel du conseil d'administration, l'Assemblée Générale enregistre les 8 candidatures suivantes :

- Renouvellement de mandat : Martine Anzani, Rémi Caumont, Marc Féasson, Bénédicte Gautier, Philippe Laurin, Ghislaine de Montal, Catherine Raganeau.
- Candidature nouvelle : Pascal Desrousseaux.

Le Président invite chaque candidat à faire part à l'Assemblée de ses motivations au poste d'administrateur.

10. Projet associatif :

Le Président rappelle l'historique et l'état d'avancement des travaux du projet associatif, dont le but est de mettre par écrit ce qui fédère l'ensemble des membres dans leur dynamique de fonctionnement.

Ce projet est l'œuvre de tous sous l'impulsion d'un groupe de travail composé de 5 administrateurs : Gilles de Carné, Christine Durel, Marc Féasson, Ghislaine de Montal et Vincent de la Morandière.

A la suite de premières réflexions entre eux, ces 5 personnes se sont invitées dans les groupes d'échange de pratique où ils ont recueilli beaucoup d'éléments. Ce fut une étape de grande richesse.

Puis vint le temps de la rédaction, dans laquelle Marc Féasson et Vincent de la Morandière se sont beaucoup impliqués.



Un avant projet a été présenté au Conseil d'Administration du 2 mai 2012, puis réécrit. C'est ce nouveau « pré-projet » que le Bureau a souhaité diffuser sans délai à l'ensemble des membres lors de la présente Assemblée Générale, afin de susciter dès que possible, et au plus tard pour la fin septembre 2012, toutes réactions utiles.

L'ultime version pourra alors être présentée au Conseil d'Administration de l'automne 2012, pour validation.

Le Président Féasson remercie celles et ceux qui ont ou vont apporter leur contribution à ce document fédérateur

VOTE DES RESOLUTIONS

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport moral de l'année 2011 présenté par le Conseil d'Administration, approuve ledit rapport en totalité et dans toutes ses parties.

⇒ Adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, les approuve et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

⇒ Adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale arrête le résultat de l'exercice 2011 faisant apparaître un excédent de gestion de 231.493,85 € et décide de l'affecter au poste « autres réserves ».

⇒ Adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget présenté pour l'exercice 2012 pour un total prévisionnel de 905.000 € en charges et de 905.000 € en produits.

⇒ Adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de maintenir la cotisation 2012 à 20 €.

⇒ Adoptée à l'unanimité.



6^{ème} résolution

Pour le renouvellement partiel du conseil d'administration, 7 administrateurs sortants sont candidats à leur propre succession (Martine Anzani, Rémi Caumont, Marc Féasson, Bénédicte Gautier, Philippe Laurin, Ghislaine de Montal et Catherine Raganeau), et 1 candidature nouvelle est présentée (Pascal Desrousseaux).

⇒ Résolution adoptée comme suit :

Sur 54 suffrages exprimés, sont élus ou réélus pour deux ans au Conseil d'Administration :

- Martine Anzani
- Rémi Caumont
- Pascal Desrousseaux
- Marc Féasson
- Bénédicte Gautier
- Philippe Laurin
- Ghislaine de Montal
- Catherine Raganeau

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et déclare la séance levée à 18h.45.

Le Président

Marc Féasson

Les scrutateurs

Gilles de Carné

Françoise Haguet

Martine Hohmann